

NANTES, le 23 juin 2011

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
492 SE/EV

Madame, Monsieur le Délégué Syndical,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées pour la réunion des **Délégués du Personnel du 17 juin 2011**.

330 - DISTRIBUTEUR TICKETS SAINT HERBLAIN

Suite à votre projet de fermer Beauséjour, Sud vous demande d'installer un distributeur de tickets à Saint Herblain.

Il n'est pas prévu d'installer un distributeur de tickets à St Herblain. Nous rappelons que les distributeurs de la station Marcel PAUL et de Beauséjour sont des DAS102 permettant de délivrer des tickets conducteurs. De plus, il y a des dépositaires autour de Beauséjour. Le problème reste posé.

331 - POUSETTES

Le nouveau règlement indique qu'en cas d'affluence, les poussettes sont limitées à 1 dans un bus standard et 2 dans un bus articulé

Sud vous demande d'indiquer cette limitation par un autocollant dans les bus et tramways : en effet, les conducteurs et conductrices qui ont voulu faire appliquer ce règlement ont eu énormément de problèmes de la part des usagers, pour qui c'est un droit de venir avec sa poussette

La règle qui a été définie en 2010, se voulait incitative et pédagogique pour développer le bon sens des clients et éviter les situations conflictuelles.

Pour rappel, cette règle est déjà affichée dans les bus. Elle est également inscrite dans le mémo du voyageur qui pourrait si besoin être distribué par le conducteur à un client récalcitrant.

L'affichage d'un autocollant ne peut avoir de sens que dans le cadre d'une campagne de sensibilisation plus globale qui nécessite une étude auprès d'autres réseaux pour en évaluer le coût et l'efficacité.

332 - AG2R PREVOYANCE

Les salariés cotisent à moitié avec l'employeur à la prévoyance AG2R, mais n'ont aucune information à ce sujet

Sud demande que AG2R fournisse une plaquette indiquant les conditions dans lesquelles la prévoyance intervient ou une information paie détaillée sur ce sujet

Une plaquette existe et a été remise à chaque salarié au démarrage du contrat (10/2000). Ensuite, pour tous les nouveaux embauchés, cette même plaquette est remise dans leur dossier d'embauche.

Nous allons regarder pour faire une info paie succincte sur ces éléments.

333 - DECLARATION D'INTENTION DE FAIRE GREVE

Sud vous demande l'installation de la déclaration d'intention de faire grève sur Résonance
Le formulaire est déjà disponible sur Résonance, à chaque mouvement social depuis près de 2 ans.

Pour la validation de cette déclaration, ce n'est pas encore possible.

334 - ARRET 50 OTAGES VERS EXTERIEUR (Malakoff)

Les usagers demandent une barre d'appui, car les bancs sont pris d'assaut.
Une dame a fait un courrier à ce propos il y a 2 ans.

Nous allons réitérer notre demande dans le cadre du dossier d'aménagement du cours des 50 otages pour lequel nous travaillons actuellement avec Nantes Métropole.

335 - COURRIER SYNDICATS :

il y a encore du courrier dans la petite salle de Dalby à destination des syndicats venant des autres UP alors que les syndicats n'ont pas la clé. Sud vous demande de faire le nécessaire

Les Services Généraux feront le nécessaire pour dispatcher les courriers internes le soir dans les boîtes aux lettres extérieures.

336 - NAVETTES BELE DU DIMANCHE :

actuellement le service de la navette fonctionne à la demande le dimanche : mais des horaires sont affichés et il y a donc un quiproquo. Sud vous demande d'améliorer le système.

Nous allons ressortir la note : la navette fonctionne sur demande du conducteur mais sur des horaires déjà déterminés. Cette information sera rappelée sur le guide pratique.

337 - SABLAGE DALBY :

Sud vous demande de faire une enquête au sujet de la poussière soulevée par le sable actuellement à Dalby et d'aller en parler avec les salariés. De plus, les masques sont des masques anti grippe et ne sont pas adaptés.

Les services en charge des installations n'ont pas eu à ce jour de remontée sur des problèmes éventuels de poussières au sablage de Dalby. Nous leur avons demandé d'intervenir afin de vérifier une éventuelle dégradation de l'aspiration.

Les masques mis à la disposition des salariés sont des masques FFP2, conformes au besoin de filtrage des poussières.

338 - TRAVAUX HALUCHERE

La CGT vous demande d'afficher le dispositif mis en place à l'attention des conducteurs pour les différentes phases de travaux de Haluchère : à savoir salle de repos, et de déjeuner et toilettes.

Une réunion entre la DC, la DEM et la DID se tient mensuellement pour anticiper et préparer les interfaces entre les travaux du projet de la connexion et l'exploitation du pôle bus Haluchère. Il est bien prévu d'afficher les informations du phasage des travaux à destination des conducteurs et de la clientèle pendant toute la phase des travaux.

Au Bêle, un panneau, à l'attention des conducteurs, est dédié à l'information sur les travaux Haluchère.

Les locaux de Haluchère resteront disponibles pendant toute la durée des travaux.

339 - DETACHEMENT ASSUREUR

La CGT se demande s'il est vraiment utile de détacher un assureur pour effectuer des tests sur des bus pour une société extérieure, alors que les conducteurs souffrent à leur poste de travail, avec tous les manquants de ces dernières semaines. Merci de nous apporter quelques précisions.

Pour la validation de modifications faites sur les moteurs, nous avons fait appel à un conducteur. Ces essais en lignes étaient programmés depuis 3 semaines. Une mission similaire est de nouveau programmée en juillet prochain.

340 - REMPLACEMENT JOUR DE GREVE

Lors d'une permutation validée entre deux salariés, le remplaçant se déclare gréviste, sur le jour de remplacement.

La CGT vous demande de quelle manière sera gérée la situation.

Serait-il possible de réécrire la règle complète concernant le système de remplacement (maladie, ancienneté, jour de grève etc...).

Une note de service reprenant l'ensemble des règles de remplacement est en cours de rédaction. Pour le cas de grève du remplaçant, le traitement est identique à la maladie, le remplacement est annulé et le remplacé est pointé en congé.

341 - PRIME VACANCES DU PERSONNEL EN CFC

360 - Prime de vacances des 80 % :

La CFDT vous demande pourquoi les salariés à 80 % n'ont pas bénéficié de l'augmentation de la prime de vacances.

Ce mois-ci la prime de vacances a été augmenté de 10 points et les personnes en CFC n'ont rien perçu est-ce un oubli ou y-a-t'il une explication à cela ?

Le versement des 10 points interviendra sur la paie de juin.

342 - PLANCHER DES RAMES BOMBARDIER

Quand on circule dans ces tramways, on a l'impression que le plancher s'enfonce.

La CGT demande des explications.

Ce problème est sous surveillance, et nous réparons les planchers qui le nécessitent.

Nous commencerons mi 2012 à refaire entièrement les planchers des rames de la première génération Bombardier.

343 - PORTE DU FUTUR TRAMWAY C.A.F

La CGT souhaite savoir si l'ouverture de la porte de loge sera battante ?

Le sujet a été débattu par la direction en réunion du 31 mai.

La porte battante est un équipement standard sur le matériel Urbos de CAF.

A la demande de M. Boeswillwald, CAF a été sollicité pour le montage possible d'une porte de loge coulissante.

La réponse de CAF à M. Boeswillwald est : l'engagement d'études supplémentaires, de modifications techniques au niveau de la cloison, et donc un surcoût et un risque de prolongement des délais contractuels de fourniture de rames.

344 - TOILETTES LIGNE 29

Etant donné la longueur de cette ligne, et les temps de régulation au terminus (20 mn), ne pourrait-on pas avoir des toilettes à la Herdrie ? Nous vous rappelons que les toilettes du gymnase sont fermées en dehors des heures d'ouverture du lycée, et le week-end.

Ce n'est pas prévu à ce jour.

La longueur totale de la ligne est de 1h30. Il y a des sanitaires à Pirmil.

345 – DEMANDE DE RD

Lors de demande de RD longtemps à l'avance, les postulants sont-ils prioritaires lors de l'affectation des services ?

Les agents en RD sont affectés en fonction des règles usuelles d'affectation.

Pour rappel, le paragraphe 3.4.7 des règles d'affectation : « En cas de recherche de conducteurs travaillant un repos (sur la base du volontariat), la nécessité de couvrir tous les services peut amener à proposer aux volontaires des services sans tenir compte de leur ancienneté ».

346 – PAIE

Les dates de virement de la paie sur le bulletin de salaires ne correspondent pas avec celle du virement bancaire sur nos comptes (environ 2 jours). Du coup, les salaires sont crédités trop tard pour certains. Serait-il possible d'avancer l'ordre de virement au plus tard au 28 de chaque mois afin d'être crédité avant la fin du mois ?

La date figurant sur le bulletin de paie correspond à la date d'exécution du traitement par la banque. Ensuite un temps de traitement est nécessaire aux différentes banques pour créditer le compte du salarié. Dans ce cas, un délai de 2 jours ne semble pas exagéré.

La date du 28 est impossible à tenir en raison du calendrier :

Au service paie,

- **24 au soir, arrêté des éléments variables**
- **25 au soir, si ce jour est ouvré pour permettre les derniers ajustements de pointage, déclenchement de l'interface de Daily et du calcul de la paie**
- **26 en journée, si ce jour est ouvré, contrôle des bulletins, des derniers arrêts de travail, des dernières modifications d'activité**

- 27 avant 15h, génération du fichier de virement remis en comptabilité pour transmission auprès de notre banque
- 28 exécution du traitement en banque

Tout ce déroulé s'entend pour des jours ouvrés entre le 25 et le 28. Un week-end, un férié, un arrêté au 24 tombant un vendredi ou samedi, décalent tous ces traitements.

347 – STATIONNEMENTS ROUTE DE ST SEBASTIEN (école d'infirmières ; sens grèneraie vers St sébastien)

Suite aux problèmes de stationnement, la CGT vous demande de contacter les services concernés pour régler ce problème récurrent.

Nous irons constater sur place avec le RDL et prendrons rendez-vous avec Nantes Métropole le cas échéant, pour étudier le problème.

348 - Climatisation du PCC

La climatisation du PCC fonctionne, depuis un certain temps, de façon anarchique, soufflant soit très chaud, soit très froid (voire glacial), ce qui engendre des problèmes physiques pour les régulateurs, ainsi que pour le matériel.

Est-il envisageable à court terme de prévoir un changement de celle-ci ?

Nous allons faire une demande d'investissement.

349- Site comité d'entreprise :

La CFDT vous demande de faire apparaître dès la rubrique "infos pratiques " de Résonance le lien vers le site internet du CE.

Cf réponse n°166 de mars 2011 -

Le site du C.E. est déjà présent sur Résonance dans « Toute l'actu / Calendrier Social ».

La rubrique "Infos pratiques" présente sur la Une de Résonance regroupe des informations à destination des salariés dans le cadre de l'organisation de leur travail. Il n'est pas prévu d'y ajouter d'autres liens pour le moment.

350 - Busway :

Qu'en est – il de notre demande de mettre des marquages pistes cyclables sur la plateforme Duchesse Anne afin de guider les cyclistes car ils ne savent plus où aller en arrivant dans la station.

Nantes Métropole pilote le projet de cheminement des cyclistes après la station Duchesse Anne. Les travaux devraient être réalisés pendant l'été 2011.

351 - Stationnement Mendés France-Bellevue :

La CFDT vous demande d'interdire, par des plots fixes, le stationnement devant la BPBA entre Mendés France et Romain Rolland (entre les poteaux 1750 et 1751 après) ainsi que sur la plateforme bus à Mendés France Bellevue.

Nous avons pris rendez-vous sur le terrain avec Nantes Métropole pour déterminer le lieu de pause et la nature des potelets.

352 - Jours de congés : (dernières vacances scolaires)

Les conducteurs et conductrices qui ont posés des jours de congés avec l'accord des RCS de Saint-herblain ont vu leurs jours refusés au dernier moment.

La CFDT vous demande la raison qui a motivé ce changement radical ?

A moyen terme, les effectifs de Saint Herblain ont été calculés sur un absentéisme normal ce qui a incité les RCS à offrir des places pour éviter la mise en congé d'office.

A court terme, les effectifs ayant chuté, le nombre de congés a fait de même. Par contre, aucun congé accordé formellement ne fut remis en cause.

353 - Ligne 24 – Arrêt Péguy vers Pirmil :

La CFDT vous demande s'il est possible d'avancer la bande podo-tactile afin de faciliter l'accostage du bus.

Il s'agit de la ligne 59, nous transmettons la demande.

354 - Rubrique 2070 du bulletin de paie :

La CFDT vous demande de réintégrer cette rubrique qui permet de lire directement sur le salaire, les changements de dépôt effectués dans le mois.

Dans Daily Crew, les heures de changement de dépôt sont automatiquement créditées sur le compte des HRP.

La rubrique 2070 affiche le nombre de changement de dépôt du mois concerné.

355 - Présence et sécurité dans les tram :

La CFDT vous demande pourquoi le mercredi 18 mai à 25h00 (1h00 du matin) à Commerce sur Ligne 1 vers Bellier (dernier tram de nuit), alors qu'il n'y avait pas d'agents de prévention, les contrôleurs présents ne sont pas montés dans le tram pour faire de la présence jusqu'à la fin de leur service à Bellier ?

Le tramway était quasiment vide. L'équipe a estimé qu'il n'y avait pas matière à conflit.

Nous demanderons aux équipes de faire, dorénavant, de la présence dans le tram dans un cas identique.

356 - Espace Transport :

La CFDT vous demande pourquoi les agents commerciaux n'ont pas été informés en temps et en heure de la déviation de la ligne 32 ?

Les conseillers commerciaux sont informés des perturbations prévues (telles que les travaux d'été) au plus tard à J-15 et dans tous les cas avant que l'information ne soit rendue publique en étant diffusée par la presse.

L'information sur la ligne 32 est accessible depuis le début de la semaine sur le portail info voyageurs soit trois semaines avant leur démarrage.

En revanche, certains riverains ont reçu dans leur boîte aux lettres vers le 20 mai un document faisant état de travaux sur la ligne 32. Ce document était rédigé et distribué par Nantes Métropole.

Cette information n'a pas fait l'objet de communication préalable de la part de Nantes Métropole à la Semitan et la demande d'explication sur l'envoi de ce document n'a pas encore donné lieu à une réponse officielle de Nantes Métropole.

357 - Service été, ligne 1 :

Le début des travaux du prolongement vers Ranzay implique d'intégrer dans les services de Dalby une vacation BRT. La CFDT vous demande de ne pas les doubler sur certains roulements dans la mesure où d'autres roulements en n'ont aucun.

C'est le cas pour la majorité des services.

Le meilleur compromis est recherché entre la répartition des BRT dans les roulements et le respect des horaires des services de ces roulements.

358 - Campagne miroirs lignes tramways :

La CFDT vous demande de nous rappeler les dates de la campagne, de printemps, de réglage miroirs qui semble nous avoir échappées.

Pour les lignes 2 et 3, elle sera effectuée à la fin du mois de juin.

La campagne sera effectuée fin août, après les travaux d'été et le rétablissement de la ligne 1.

359 - Marché du samedi Petite Hollande :

La CFDT vous rappelle son inquiétude lors de la mise en place des étals des commerçants, et vous demande d'intervenir. Jamais les quais tramways ne sont complètement libres car certains stands empiètent sur les quais passagers quand la Police municipale ne peut être partout, c'est-à-dire entre 7 heures et 9 heures.

Les 2 responsables de la ligne 1 ont eu des contacts avec les placeurs du marché.

Nous allons remonter cette difficulté à Nantes Métropole.

361 - Assureurs:

Il semblerait que lorsqu'un assureur est à mi-temps cela poserait des problèmes lors des affectations ou des remplacements.

De plus leurs collègues se demandent s'il est normal que dans ce cas il bénéficie des 5 points alors qu'il travaille 2 fois moins.

Il n'y a pas de problème lors des affectations. Les règles de remplacement des temps partiels sont appliquées (l'échange des remplacements doit se faire dans le mois). La prime de 5 points est proratée.

362 - Ateliers Trentemoult :

La CFTC vous demande de repeindre le marquage au sol devant les ateliers car cette zone est devenue invisible au fil du temps.

Il y a une demande en cours, mais cela ne fait pas partie des urgences. Cela sera effectué dans le cadre du renouvellement global des marquages de Trentemoult.

363 - Navette Aéroport :

Il a été signalé à plusieurs reprises des complets au départ de 15h15 le dimanche en particulier. En effet la navette est saturée et ne peut pas prendre en charge l'ensemble des usagers se présentant. La CFTC vous demande de pallier à ce problème.

A partir des services d'été, il y aura plus de navettes le dimanche (30 minutes de fréquence).

364 - Congés sur résonance :

Beaucoup de conducteurs se demandent si leurs compteurs de congés sont bien à jour. Si oui la CFTC vous demande la fréquence à laquelle sont faites ces mises à jour.

1- Les compteurs Daily Crew sont mis à jour en temps réel dans la période où le cycle de repos est généré. En dehors de la période générée, par exemple pour une semaine de congés à Noël, le compteur débitera un forfait de 5 jours. Celui-ci sera mis à jour dès la génération du cycle après le reclassement.

2- Un programme d'interface de nuit bascule les compteurs de congés et d'heures de la paie vers Résonance mais seulement entre le 25 du mois en cours et le 3 du mois suivant. En dehors de ces dates, les données ne sont pas réactualisées.

Les données de référence sont celles inscrites sur le bulletin de salaire. Elles correspondent à la situation du dernier jour de prise en compte des éléments variables (en général le 24 au soir).

365 - Incivilités ligne 22 :

Depuis plusieurs semaines sur la ligne 22 et plus particulièrement en soirée, une bande d'une dizaine de jeunes agressent les conducteurs. Ces jeunes se confortent dans leurs actions car aucune mesure à ce jour n'est opérante. La CFTC vous demande de mettre en place des opérations qui mettent fin à ces agissements.

La médiation est intervenue dans le quartier pour actionner ses réseaux, certains auteurs sont identifiés.

Ce point sera évoqué lors de la réunion police de ce jour.

366 - Régulateur (s) en berne :

Plusieurs fois semaine 22, il y a eu des retards au PCC, entraînant des désagréments pour les sorties des premières rames, notamment le jeudi 2 juin. Cette absence ce jour là a été compensée par un responsable de ligne. La CFTC vous pose deux questions : a) Un RDL est-il habilité pour effectuer ces manœuvres ? b) Est-ce bien raisonnable notamment en matière de sécurité que des bus et des tramways entament l'exploitation sans régulateur ?

Aucune sortie de tramway n'a été faite sans régulateur (Habilitation énergie).

Le 30 mai c'est le deuxième régulateur qui a fait les sorties avec 45 minutes de retard.

Le 2 juin, les véhicules sont sortis avec 17 minutes de retard.

Entre temps, le RDL, du PCC, a pu sortir des BRT.

367 - Lendemain de fêtes :

Les lendemains de fêtes notamment les vendredi matin, la CFTC vous demande d'augmenter les services de la prévention. Les conducteurs sont ulcérés, de dénombrer ces jours là bagarres en tout genre, ébriétés manifestes etc.....

Le lendemain de fête, nous n'avons actuellement aucune équipe sur le réseau avant 5h00.

A la rentrée, nous aurons une équipe d'AAP à partir de 4H15.

368 - Rue Anne du Bocage :

Dans cette rue, tous les jours des véhicules stationnent à l'emporte-pièce et cela occasionne des déviations qui mettent en retard la clientèle et désorganise les relèves. La CFTC vous demande de fixer des plots jaunes au sol de part et d'autre comme au début de la voie.

Nous allons voir sur place pour une éventuelle demande à Nantes Métropole.

369 - Astreinte informatique:

La CFTC vous demande de trouver une solution pérenne quand le logiciel « astuce » tombe en panne notamment le dimanche. En effet un collègue qui rentrait de vacances à consulter résolutions il y a plusieurs semaines, et impossibilité pour lui et le PCC d'accéder à Daily Crew. Ce collègue est venu le lundi très tôt ne connaissant pas son service et pas de pot il était « congé d'office ».

Nous sommes désolés pour l'agent concerné par le problème.

Le problème rencontré ce week-end n'était pas imputable directement à Hastus mais aux sauvegardes nocturnes.

Suite à un accroissement imprévisible du volume de données sur les disques des serveurs, les sauvegardes se sont bloquées et ont ensuite empêchées le logiciel Hastus de redémarrer.

Une astreinte n'aurait pas forcément changé grand chose car, compte tenu de la spécificité du problème, il a fallu que plusieurs personnes du service (aux compétences différentes) s'y penchent pour le comprendre et le résoudre.

Depuis, nous avons mis en place une procédure de secours qui permet aux agents du PCC de consulter des informations dans des plannings sous format PDF mis à disposition par les RCS. Ces informations sont consultables même lorsque Hastus ne fonctionne pas.

Il faut donc appeler le PCC.

370 - Appel à candidatures » Agents de médiation réseau » :

2 agents de ce service sont démissionnaires. La CFTC vous demande de lancer un appel à candidatures au sein de l'UTR pour pallier à leur remplacement.

Les demandes de candidatures internes ont été faites oralement, chaque équipe a été ou sera sollicitée pour que les agents intéressés se rapprochent de leur encadrant.

371 - Stationnements motos du Bêle:

La CFTC vous demande de faire un marquage sous l'abri motos ainsi que de déplacer la poubelle jaune s'y trouvant ceci afin de acquérir deux places supplémentaires.

Il n'est pas prévu de mettre un marquage. Nous allons regarder pour déplacer la poubelle mais cela fera gagner une seule place.

372 - Véhicule 926 :

Ce véhicule étant affecté à l'UTR, la CFTC vous demande de l'équiper en kit « mains libres » afin que le contrôleur conduisant puisse décrocher sans être en infraction lorsque son équipe l'appelle.

Nous allons regarder pour équiper le véhicule dans le cadre du renouvellement de la flotte de téléphone.

373 - Laser :

Le mercredi 8 juin, un conducteur de tram a été visé par un laser entre Tertre et Romanet. Il n'y a pas eu d'appel du PCC pour prévenir l'ensemble des collègues concernés. La CFTC vous demande que le PCC fasse un appel à la vigilance dans pareil cas.

On ne fait pas d'appel sur un cas isolé.

La procédure a été appliquée avec appel de la police et de la prévention.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Délégué Syndical, l'expression de nos meilleures salutations.

Sylvie DENIS
Directeur des Ressources Humaines

Prochaine réunion : 22 juillet 2011